



UIPA

UNION INTER-PARLEMENTAIRE ARABE
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE



UPA

11ème Conférence Parlementaire Afro-Arabe Damas, 22-24 Juillet 2007

COMMUNIQUE FINAL

Sous le haut patronage du président Bachar Al Assad, Président de la République Arabe Syrienne, et à l'invitation généreuse de l'Assemblée du peuple de Syrie, la 11^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe s'est tenue à Damas du 22 au 24 juillet 2007.

Ont pris part à la Conférence des délégations représentant les Parlements et les Assemblées des pays Africains et Arabes suivants : Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Maroc, Nigeria, Palestine, Qatar, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Syrie, Tanzanie, Yémen.

Des représentants des Organisations suivantes ont participé en qualité d'observateurs. La Ligue des Etats Arabes, le Parlement Arabe Transitoire, le Conseil Consultatif de l'Union du Maghreb arabe et l'Union Parlementaire des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Séance inaugurale

La séance inaugurale a eu lieu à l'hôtel Ebla Cham. Ont assisté à cette séance, outre les membres des délégations participantes, le Président du Conseil des Ministres de Syrie, M. Mohamed Naji Ottri, des Ministres du Gouvernement Syrien, des membres des Missions diplomatiques accréditées ainsi que des invités. A la séance inaugurale, l'allocution du parrain de la Conférence, le Président Bachar Al Assad, Président de la République Arabe Syrienne, a été prononcée en son nom par Monsieur Mahmoud Al-Abrach, Président de l'Assemblée du Peuple de Syrie. Il a tout d'abord transmis les salutations du parrain des travaux de la Conférence, le Président Bachar Al Assad, Président de la République Arabe Syrienne, soulignant que notre réunion, qui se tient dans les circonstances actuelles, est une preuve certaine que nous partageons des préoccupations communes et que nous faisons face à des défis semblables

et même qui s'interfèrent. Dans le discours du Président de la République, il a été affirmé que les pays Arabes et Africains ont souffert du colonialisme qui a causé la famine, la pauvreté, le sous développement et un large faussé entre ces pays et le colonisateur qui les empêche aujourd'hui de combler ce faussé. Le colonisateur a également créé, dans les pays qu'il était contraint de quitter, des problèmes énormes conduisant à des guerres tribales, religieuses, ethniques et frontalières.

Sur la conjoncture actuelle dans le Monde, il a été souligné que le glissement dans la voie unipolaire a débouché sur un monde marqué par l'anarchie, des conflits et des guerres et pour un type de colonisation contemporaine parfaite sous divers noms, mais dont les objectifs sont clairs, à savoir le contrôle des sources du pétrole et des richesses. Monsieur Mahmoud Al-Abrach a également affirmé qu'une carte politique est en cours d'exécution pour nos pays et nos peuples avec des théories d'un grand Moyen Orient ou avec des slogans comme la lutte contre le terrorisme ou les armes de destruction massive, ce qui permettra de réaliser ainsi une mondialisation méthodique violant les droits de souveraineté internationale ainsi que le droit à l'autodétermination. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la souffrance du peuple Irakien et Palestinien et sur la politique de deux poids deux mesures à travers laquelle s'applique la légalité internationale.

Les dangers qui pèsent sur notre planète en raison des changements climatiques, l'effet de serre et les stocks de bombes nucléaires et des armes de destruction massive ont également été abordés dans le discours.

Au sujet de la situation en Asie et en Afrique, il a été souligné que ces deux continents souffraient non seulement de la pauvreté, de l'endettement et des effets de la colonisation, mais également de l'émigration, de la guerre destructrice, du blocus, des politiques de dénigrement et du recrutement de mercenaires et d'agents.

Dans le discours, il a été réfuté les accusations de terrorisme contre les arabes et les musulmans malgré la tolérance de l'Islam qui indiquait, depuis son avènement, qu'il n'y avait pas de différence entre un arabe et un non arabe, et entre un blanc et un noir que par la piété.

Le discours a également porté sur un éclaircissement des positions syriennes officielles vis-à-vis de certaines questions propres à la région, comme l'occupation de l'Irak à laquelle la Syrie s'est opposée et qui a apporté son soutien à la résistance contre l'occupation ; comme elle a soutenu la lutte du peuple palestinien avec qui elle demeurera à ses côtés jusqu'à la libération de la Cisjordanienne et de Gaza, et jusqu'à ce qu'il achèvera la construction de son Etat palestinien, avec Al Qods comme capitale, et que le droit au retour du peuple palestinien soit préservé. De même que la Syrie se tiendra également

aux cotés du peuple Libanais pour protéger sa terre, son territoire et pour le rétablissement de la sécurité sur son territoire.

Enfin, il a été affirmé que les problèmes en Afrique et dans le Monde arabe sont très identiques, et que les solutions doivent émerger de leur propre environnement. La Syrie était constamment en faveur d'une paix juste et globale, en vue de la récupération de la terre et la restauration des droits en Palestine, au Golan et dans les fermes de Chabaa, car son objectif est de libérer la terre spoliée, conformément à la légalité internationale notamment les résolutions 242 et 338, et le principe de la terre contre la paix. Monsieur Mahmoud Al-Abrach a terminé en exprimant aux participants ses souhaits de plein succès aux travaux de la conférence.

Monsieur Osei Kyei-Mensah-Bonsu, représentant du Vice-Président du Comité Exécutif de l'Union Parlementaire Africaine, a prononcé son allocution en adressant tout d'abord ses remerciements à l'Assemblée du Peuple Syrien et à son président M. Mahmoud Al Abrache pour l'accueil chaleureux et les facilités accordées à la Conférence. Il a ensuite affirmé qu'en tant que parlementaires, nous sommes bien conscients que les peuples Arabe et Africain sont liés par des liens de voisinage, de culture, d'histoire et de géographie. Nous n'oublierons jamais le soutien matériel et moral des peuples Arabes dans notre lutte pour la libération, a-t-il ajouté.

Monsieur KYEI-Mensah-Bonsu a indiqué que cette conférence se tient à un moment crucial où les deux régions Arabe et Africaine connaissent beaucoup de problèmes. Il a exprimé soutien total de la conférence à la lutte du peuple palestinien et à tous les efforts visant à réaliser la paix au Moyen Orient et en Afrique. Il a par ailleurs précisé que les développement des blocs politique et économique sur la scène internationale rendent nécessaire le renforcement de la coopération entre nos deux régions afin de répondre aux besoins de nos populations et de mieux utiliser nos ressources.

Quant aux points de l'ordre du jour de la Conférence, il a signalé que le développement humain constitue un concept qui intègre des idées issues de plusieurs concepts économiques et a mis l'accent sur les efforts pour réaliser la croissance économique qui est généralement le résultat d'un environnement politique, économique et social sain. L'Honorable Kyei-Mensah-Bonsu a ajouté que promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et les droits humains est une tâche stratégique dans le processus de développement qui exige une gouvernance fondée sur l'autorité de la loi et la protection des droits humains. Il a également ajouté que les législateurs avaient un grand rôle dans la réalisation des objectifs de développement et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique.

Son Excellence Monsieur Abdul-Hadi El-Majali, Président de l'Union Inter-Parlementaire Arabe, Président de la Chambre des Députés du Royaume de Jordanie, a, dans son allocution, salué tous les participants Africains et Arabes, en soulignant son soutien à toute initiative créative qui élargirait les horizons de la coopération parlementaire Afro-Arabe et développerait la communication entre les Arabes et leurs frères Africains.

S'agissant de la situation actuelle, M. El-Majali a indiqué qu'elle nous inquiète, particulièrement en raison de l'incapacité du monde à appliquer les principes de la légalité internationale et de ses résolutions relatives au conflit Israélo-Arabe ou même à exercer un minimum de pression qui garantirait un retrait complet d'Israël des territoires Arabes occupés en 1967, et à approuver les droits légitimes du peuple palestinien. Il a précisé qu'il était injuste d'observer la poursuite de l'occupation Israélienne du Golan Syrien et des fermes de Shabaa au Sud du Liban, la continuation des conditions tragiques en Irak, et l'extension de la pauvreté, des maladies et des mauvaises conditions de vie de beaucoup de peuples Arabes et Africains.

M. El-Majali a souligné la nécessité d'appliquer la justice et l'équité entre les nations, rejeter le terrorisme sous toutes ses formes, stopper la prolifération des armes nucléaires, soutenir l'Initiative Arabe de Paix en tant que projet équilibré pour une solution pacifique historique du conflit au Moyen Orient.

Concernant le processus du dialogue parlementaire Afro-Arabe, M. El-Majali a appelé à une institutionnaliser le dialogue afin de d'assurer sa poursuite, son suivi, son évaluation et sa documentation. Ceci doit être fait en mettant en place un secrétariat pour suivre et activer les recommandations, les idées et les opinions exprimées dans ce dialogue, et s'orienter ainsi vers un cadre plus global qui contribuerait à la promotion d'échanges en matière économique, technique et d'investissements. Il a conclu que la poursuite de la coopération Afro-Arabe et son succès en réalisant ses buts nous confèrera plus de respect d'attention positive du monde.

M. Noureddine Bouchkouj, Secrétaire Général de l'Union Inter-Parlementaire Arabe, a dans son allocution, exprimé la bienvenue aux participants Arabes et Africains et a adressé ses remerciements au Président, au Parlement, au peuple et au gouvernement de Syrie pour l'initiative d'accueillir dans cette belle capitale la 11^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe.

M. Bouchkouj a indiqué que cette conférence constitue un renforcement des relations particulières qui lient l'Union Parlementaire Africaine et l'Union Inter-Parlementaire Arabe depuis plus de vingt ans, et répond à un besoin objectif dicté par les développements internationaux et régionaux et la nouvelle formulation des relations internationales dans le cadre du nouvel ordre mondial.

Il a ajouté que le processus du dialogue a conduit à trouver un rapprochement clair des points de vue et des positions vis à vis de plusieurs événements internationaux et régionaux, et que nous avons besoin de procéder à une évaluation de l'étape de ce processus et de le réactiver sur tous les plans. Il a par ailleurs appelé à l'établissement d'un programme des activités communes entre les conférences afin de supprimer le caractère saisonnier des réunions du dialogue et de ses activités.

M. Bouchkouj a conclu son allocution en exprimant son optimisme pour hisser les relations Afro-Arabs au niveau exigé.

Les participants ont écouté les discours des représentants des organisations invitées comme observateurs à la conférence. Les intervenants ont salué le processus du dialogue parlementaire Afro-Arabe et exprimé le souhait que ce processus se développe dans le meilleur intérêt des pays Arabes et Africains.

Séances de Travail – Election du Bureau de la Conférence

Au début de la première séance de travail, S.E.M. Degefe Bula, Président de la Chambre de la Fédération, Président de la 10^{ème} Conférence Parlementaire Afro-Arabe, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé ses remerciements à la République Arabe Syrienne pour avoir accueilli les travaux de la conférence. Il a spécifié que les Statuts de la conférence stipulaient que le Président du Parlement du pays hôte soit le président de la conférence. Aussi, a-t-il annoncé le passage de la présidence de la conférence au Dr. Mahmoud Al-Abrach, Président de l'Assemblée du Peuple de Syrie.

Après avoir passé la présidence de la conférence au Dr. Al-Abrach, il y a eu l'élection des membres suivants:

- Le Représentant du Parlement du Nigéria comme Vice-Président de la conférence ;
- Le représentant de l'Assemblée Nationale du Soudan comme Rapporteur.

L'ordre du jour de la conférence comportant les points suivants a été adopté:

1. Election du Bureau de la Conférence.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Comité de Suivi.

4. Echanges sur la situation politique, économique et sociale dans le monde, et sur la coopération et la solidarité Afro-Arabe .
5. Le développement humain en Afrique et dans les pays arabes : réalités et perspectives.
6. Propositions pratiques de promotion du dialogue parlementaire Afro-Arabe.
7. Constitution du nouveau Comité de Suivi.
8. Date et lieu de la 12^{me} Conférence Parlementaire Afro-Arabe.
9. Soutien à la demande d'adhésion de la Palestine comme membre à part entière à l'Union Inter-Parlementaire.

Rapport du Comité de Suivi

La conférence a pris connaissance du rapport du Comité de Suivi présenté par le Rapporteur du Comité. Le rapport avait trait à la réunion du comité qui a examiné et approuvé le rapport des deux Secrétariats Généraux de l'Union Parlementaire Africaine et de l'Union Inter-Parlementaire Arabe sur les activités communes menées durant la période entre la 10^{ème} et la 11^{ème} conférence.

La Conférence a exprimé son appréciation pour les activités du Comité de suivi et a souligné la nécessité de réactiver ses activités et de prendre part à toutes les réunions parlementaires Afro-Arabes.

Les participants ont également écouté les interventions des Présidents de Parlement et des Chefs de délégations parlementaires. Les interventions ont porté sur la situation internationale actuelle aux plans politique, économique et social ainsi que sur les deux points majeurs de l'ordre du jour, à savoir le développement humain et les propositions de promotion du processus du dialogue parlementaire Afro-Arabe.

Constitution du nouveau Comité de Suivi

La Conférence a constitué le nouveau Comité de Suivi de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la conférence entre la 11^{ème} et la 12^{ème} Conférence.

Le Comité de suivi a été constitué comme suit:

Du côté Africain: Nigeria, Ethiopie, Sénégal, Burkina Faso, Burundi. (et le Ghana représentant le Président de l'Union Parlementaire Africaine).

Du côté Arabe: Bahrein, Syrie, Koweït, Liban, Yémen. (et la Jordanie représentant le Président de l'Union Inter-Parlementaire Arabe).

La Conférence a ensuite mis en place un Comité de rédaction chargé de préparer le Communiqué Final. Le comité comprenait les représentants des Parlements des pays suivants:

Sénégal, Gambie, Gabon, Soudan, Cameroun, Syrie, Arabie Saoudite, Egypte, Algérie et Maroc.

Le Comité s'est réuni et a formulé les recommandations présentées dans les mémoires sur les points de l'ordre du jour et en tenant compte du contenu des discours prononcés à la séance solennelle d'ouverture et des interventions des Présidents de Parlement et des délégations participant à la conférence.

La Conférence a ainsi approuvé ce qui suit :

I – La situation en Afrique

1. La Conférence a réitéré l'importance de la paix et de la stabilité sur le continent africain et la nécessité de déployer davantage d'efforts en vue d'assurer le développement durable et le bien-être des populations africaines dans la région.

2. La conférence réaffirme l'unité du territoire somalien et appelle toutes les parties somaliennes à participer à la Conférence de réconciliation nationale qui se tient actuellement à Mogadiscio, capitale de la Somalie. Elle lance un appel à la Ligue des Etats Arabes et à l'Union Africaine en vue d'accorder le soutien nécessaire à la réussite de cette Conférence.

3. La Conférence réaffirme son soutien à l'unité du territoire et du peuple du Soudan, et au moment où on constate une amélioration de la situation sur le terrain à Darfour, elle exprime sa satisfaction pour l'amélioration de la situation au Darfour et appelle à activer l'assistance humanitaire et considère que l'imposition ou la menace des sanctions constitue une atteinte aux droits du peuple soudanais. Elle réaffirme également son soutien aux efforts visant à la réalisation de la paix globale au Darfour à travers les négociations ainsi que son soutien total aux efforts déployés, à cet égard, par l'Union africaine et la Ligue des Etats Arabes

4. La Conférence exprime également sa satisfaction pour la stabilité de la situation et la normalisation progressive des relations dans la région des Grands Lacs et en Afrique Centrale.

5. La Conférence exprime sa préoccupation vis à vis du phénomène de l'émigration clandestine des jeunes africains. Elle appelle, à cet égard, à une coopération Euro-Afro-Arabe en vue de trouver des solutions à ce phénomène qui a particulièrement un impact au plan économique.

6. La Conférence exprime sa préoccupation vis-à-vis de l'aggravation du problème de la dette extérieure et insiste sur l'importance de la coopération économique Afro-Arabe qui dépasse les aides et les dons afin de diriger une partie des investissements arabes sur le Continent Africain dans les domaines vitaux.

7. La Conférence exprime son soutien et accueille avec satisfaction l'intention de la Tanzanie d'adhérer comme membre à part entière à l'Union Parlementaire Africaine et à la Conférence Parlementaire Afro-Arabe.

II - La situation au Moyen Orient

1. La Conférence exprime sa ferme condamnation et son rejet de la persistance de l'occupation israélienne des territoires arabes occupés en Palestine, au Golan et aux fermes de Chebaa et de Kafr Chouba au Liban, et la poursuite de l'occupation de l'Irak, ce qui fait accroître la tension dans la région au Moyen Orient

2. La Conférence réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et sa lutte légitime. Elle réaffirme également que la paix ne peut se réaliser dans la région que par l'application de la légalité internationale, notamment les résolutions 242, 338 et 194. De même, elle insiste sur le principe de la terre contre la paix, qui exige le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés et la garantie des droits nationaux légitimes du peuple palestinien dans l'établissement d'un État indépendant, avec Al Qods comme capitale, et le droit du retour de ses fils

déportés. La Conférence appelle toutes les factions et les forces palestiniennes à rejeter les conflits et à unifier les rangs en vue d'adopter le dialogue comme moyen pour résoudre leurs problèmes.

3. La Conférence exprime sa vive condamnation de l'arrestation du président et des membres du Conseil Législatif Palestinien par les forces d'occupation israéliennes, et appelle la communauté internationale, l'Union Interparlementaire et toutes les organisations internationales et régionales à exercer leurs pressions sur Israël afin d'obtenir leur libération et celle de tous les prisonniers et détenus dans les prisons israéliennes.

4. La Conférence appelle au respect de l'indépendance de l'Irak et de sa souveraineté et le droit du peuple irakien dans le choix de son régime politique. Elle appelle à l'établissement d'un agenda pour le retrait des forces de l'occupation de l'Irak et à faire face aux actes terroristes qui visent les civils et les symboles religieux. Elle appelle à la tenue d'une Conférence irakienne régionale, avec un soutien régional et international en vue d'instaurer un dialogue entre toutes les parties du peuple irakien.

5. La Conférence réaffirme sa solidarité avec le peuple libanais et condamne les provocations et agressions israéliennes et les actes terroristes à son égard. Elle réaffirme, également, le droit du Liban d'exercer son autorité sur son territoire national, et appelle à soutenir les efforts déployés pour l'aider à préserver sa souveraineté et sa stabilité et à consolider son unité nationale. Elle incite les différentes parties du peuple libanais à continuer dans le sens du dialogue pour trouver une solution à la situation tendue et assurer la stabilité du Liban ; elle insiste notamment sur la nécessité d'accorder de l'aide au Liban pour sa reconstruction.

6. La Conférence déclare son soutien au droit de la République Arabe Syrienne dans la récupération du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 conformément à la légalité internationale, à savoir les résolutions 242 et 338 du Conseil de la Sécurité et la conférence de Madrid basée sur le principe de la terre contre la paix. Elle considère que toutes les décisions prises par Israël sur l'annexion du Golan sont nulles et non avenues. Elle exprime notamment sa solidarité avec la Syrie face aux tentatives d'isolement, aux attaques, aux menaces dont elle est l'objet, et rejette toutes sanctions à son égard.

7. La Conférence appelle à libérer la région du Moyen Orient des armes de destruction massive, y compris l'arme nucléaire, et appelle à la soumission des sites nucléaires israéliens au contrôle de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, compte tenu de leur danger sur la sécurité et la stabilité dans la région.

III – Le développement humain

La Conférence appelle à la redynamisation des institutions de coopération économique et d'investissement, en vue d'accroître leur rôle et leur performance, et mettre ainsi en exécution la coopération Afro-Arabe. Elle insiste sur l'importance des domaines suivants :

1. Coopérer en matière législative dans le but de promouvoir les droits politiques, économiques et sociaux des citoyens.
2. Veiller à ce que les gouvernements, en Afrique et dans les pays arabes, adoptent des stratégies axées sur le développement de l'être humain et fondées sur le respect des droits de l'homme, la bonne conduite des affaires publiques et la lutte contre les inégalités et la discrimination.
3. Prendre des mesures visant à favoriser la participation des femmes à la vie politique et économique.
4. Renforcer la contribution de la société civile et du secteur privé au développement en les associant à toutes les étapes du processus de développement.
5. Élaborer des stratégies de développement et d'investissement visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et réaliser le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) en assurant notamment l'accroissement des investissements dans le secteur public, le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources aux niveaux national, régional et international.
6. Développer une coopération Afro-Arabe dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, de l'industrie, de la santé publique, de l'éducation, de l'environnement, de la science, de la technologie, des infrastructures et du commerce Afro-Arabe.
7. Cibler les actions communes visant à réduire les taux de mortalité infantile, notamment en développant l'accès à l'eau potable et l'assainissement.
8. Participer à la mise en place de l'éducation primaire universelle d'ici à 2015 afin de briser le cadre vicieux de la transmission de la pauvreté de génération en génération.
9. Promouvoir le partenariat Afro-Arabe dans le domaine de la santé, en développant l'assistance technique et la formation et en renforçant les capacités des pays en matière de lutte contre le VIH/SIDA , la malaria et contre les autres maladies endémiques.

10. Favoriser un climat propice aux affaires à travers l'établissement de l'état de droit, la lutte contre la corruption, afin d'attirer les investissements dans les pays africains et arabes.

11. Mobiliser impérativement les ressources nécessaires et créer les partenariats régionaux et internationaux aux fins de la mise en œuvre du programme pour le développement.

12. Veiller à accorder la priorité aux projets ayant un impact sur le développement humain dans l'affectation des ressources financières disponibles.

13. Développer les échanges commerciaux entre l'Afrique et le monde arabe afin de favoriser la croissance économique.

14. Harmoniser les positions arabes et africaines dans les négociations commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en vue d'adopter des politiques commerciales cohérentes avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

IV – Propositions pratiques visant à redynamiser le processus du dialogue parlementaire Afro-Arabe

1. Établir des démarches pour institutionnaliser le dialogue parlementaire Afro-Arabe, et demander aux Secrétariats Généraux des deux Unions d'établir une étude sur la possibilité de transformer le dialogue parlementaire Afro-Arabe en une institution ou organisation opérationnelle.

2. Inviter les organisations parlementaires africaines, régionales et continentales à participer aux conférences parlementaires Afro-Arabes.

3. Créer des associations d'amitiés parlementaire et de Comités spécialisés dans les affaires africaines et arabes, au sein des parlements africains et arabes, qui oeuvrent au raffermissement des relations bilatérales, et au renforcement du rapprochement et de l'échange des expériences entre les parlementaires des deux parties .

4. Procéder à l'échange de délégation au niveau bilatéral des parlements africains et arabes.

5. Organiser un séminaire Afro-Arabe en marge de la 12^{ème} Conférence ou juste avant sur les thèmes suivants :

- a. Les défis de la mondialisation des cultures et des économies nationaux en Afrique et dans le Monde arabe.
- b. La démocratie et la réalité : vision future
- c. La bonne gouvernance et ses expériences

6. Inviter les gouvernements arabes et africains à élargir les échanges diplomatiques entre les pays arabes et africains et l'échange d'ambassades.

7. Améliorer le processus de coopération et de coordination entre les délégations parlementaires africaines et arabes pendant les conférences de l'Union Inter-parlementaire en vue de :

- a. Organiser une rencontre entre les Présidents des deux unions ou ceux qui les représentent pendant chaque Conférence de l'Union Inter-parlementaire.
- b. Charger un comité de suivi et des deux secrétariats généraux des deux unions d'étudier l'ordre du jour de chaque Conférence Inter-parlementaire, et d'émettre des propositions sur les questions pour lesquelles il faut coopérer et coordonner les positions entre les représentants des deux groupes pendant la conférence.
- c. Veiller à la coopération et à la coordination des positions sur les questions d'intérêt commun entre les représentants des deux groupes au sein du Comité exécutif de l'Union Inter-parlementaire et de la réunion des femmes parlementaires.
- d. Veiller à la participation des deux Secrétaires généraux des deux unions aux réunions de coordination tenues par les délégations des deux groupes avant la tenue de la Conférence Inter-parlementaire.
- e. Échanger des mémoires, des documents de travail et des propositions présentées par chaque Union concernant les questions à débattre au sein des organes de l'Union Inter-parlementaire.
- f. Veiller à la nécessité du respect des engagements pris au sein des réunions de coordination à l'occasion des Conférences de l'Union Inter-parlementaire, particulièrement lors des processus de vote.
- g. Veiller à ce que le Comité de suivi soit représenté dans toutes les réunions parlementaires Afro-Arabes.

- h. Elargir la coopération parlementaire Afro-Arabe aux assemblées parlementaires régionales des deux parties.

V- Sur le terrorisme

La Conférence condamne le terrorisme sous tous ses aspects et ses formes, y compris le terrorisme d'Etat, et rejette toute tentative d'amalgame entre le terrorisme et l'Islam et appelle à faire la distinction en le terrorisme et la lutte des peuples pour libérer leurs terres occupées et récupérer leurs droits légitimes ; elle appelle tous les pays à coopérer étroitement pour tarir les sources du terrorisme, et l'affronter, et à ne pas abriter et financer les terroristes. Elle appelle à la tenue d'une Conférence Afro-Arabe sous les auspices de la Ligue des Etats Arabes et de l'Union Africaine pour définir le terrorisme et mettre en place un accord international pour le combattre.

VI – Sur la demande de la Palestine

La Conférence appelle tous les parlements, africains et arabes à participer aux réunions de l'Union Inter-parlementaire, surtout, la prochaine réunion à Genève (octobre 2007), et à soutenir la demande de la Palestine d'adhérer à l'Union Inter-parlementaire en tant que membre à part entière.

VII – Sur la prochaine Conférence parlementaire Afro-Arabe

La Conférence accueille favorablement l'aimable invitation du Parlement de la République Fédérale du Nigeria pour l'organisation de la 12^{ème} Conférence parlementaire Afro-Arabe à Abuja en janvier 2009.

Damas, le 24 Juillet 2007